2.2.1

COMMUNE DE SAVIGNY

1.64337

PLAN D'EXTENSION PARTIEL AU LIEU DIT A SAVIGNY

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE 6 mars 1967
LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:

DEPOSE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 18 novembre 1966
AU 18 décembre 1966
POUR LA MUNICIPALITE
LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:

ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL
DE SAVIGNY DANS SA SEANCE
DU 25 SEP. 1967 196
LE PRESIDENT: LE SECRETAIRE:
A. Décombaz F. Verdan

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT
DU CANTON DE VAUD
LE 8 DEC. 1967 196
LE PRESIDENT: LE CHANCELIER:

PLAN N° 6 ECHELLE: 1:1000 14. 7. 67 26.9.66

ALBERT GEORGE ARCH. EPUL-SIA LAUSANNE

PRESCRIPTIONS SPECIALES – REGLEMENT

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1. Le but du plan d'extension partiel au lieu dit "A Savigny" est l'agrandissement de la zone de construction formée actuellement par la "Zone du village" et la "Zone d'habitation collective".

CHAPITRE II : PLAN DES ZONES

Art. 2. Le plan d'extension partiel est divisé en 3 zones soit :

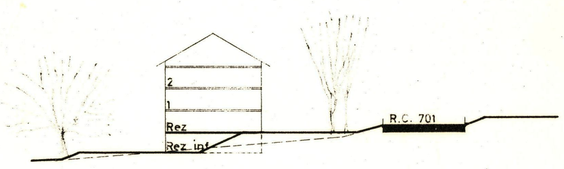
1. Zone d'habitation collective
2. Zone d'habitation collective avec rez inférieur
3. Zone villas

CHAPITRE III : REGLEMENT

Art. 3. Les zones sont régies par le Règlement Communal sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Art. 4. Les zones d'habitation collective (1) et (2) sont soumises aux articles 16 à 23 (Zone d'habitation collective)

Art. 5. La zone d'habitation collective (2), en bordure de la route cantonale n° 701, autorise l'aménagement d'un rez inférieur. (côté sud)



Art. 6. La zone villas (3) est soumise aux articles n° 24 à 32 (Zone villas)

CHAPITRE IV : PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES

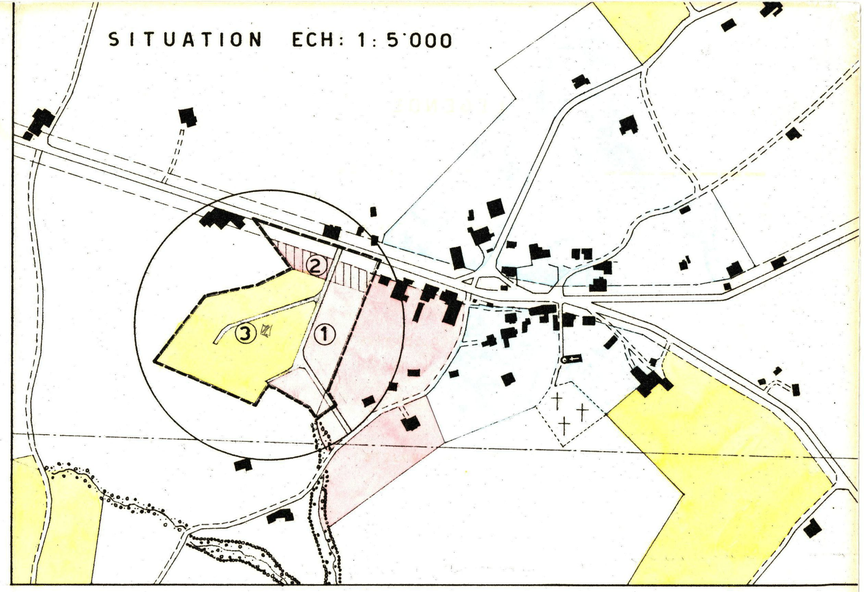
Art. 7. Il sera établit un plan spécial pour le passage des canalisations (égoûts, eaux, électricité, etc.) conformément aux directives de la Municipalité.

Art. 8. Pour tout ce qui ne figure pas dans le présent règlement, la L.C.A.T et son règlement ansi que le règlement Communal en la matière sont applicables.

LEGENDE :

- PERIMETRE DU PLAN
- ZONE DU VILLAGE
- ① ZONE COLLECTIVE
- ② ZONE COLLECTIVE AVEC REZ INFERIEUR
- ③ ZONE VILLAS
- CHEMIN PROJETE

SITUATION ECH: 1:5'000



N
O E
S

E. GANTY
A. GREMAUD

Alignement des constructions (6 Août 1963)
Alignement des constructions (6 Août 1963)
Route cantonale N° 701
Savigny
R. GANTY
A. FONTANNAZ – R. JAQUES
M. METRAUX
A. FONTANNAZ R. JAQUES
J. KERN A. MEIER
A. FONTANNAZ R. JAQUES
C. DELESSERT
M. LAVANCHY
A. FONTANNAZ – R. JAQUES
chemin projeté
collecteur communal existant
collecteur existant
câble T.T.
Ligne électrique E.O.S.
public
Chemin
1.2.3.1 1973 plus haut.

COMMUNE DE SAVIGNY

PLAN FOLIO 1

Bureau technique R. STUTZ et R. JOMINI
géom. aff.

MENSURATION IALE TAXE D'UTILISATION fr.: 5.-
MENSURATION CADASTRALE TAXE D'UTILISATION fr.: 5.-

Lausanne le 15 Septembre 1966